

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 avril 2026

N°20260427.D03

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RESIDENCE AUTONOMIE MIGRON - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT – EXERCICE 2025 : DÉCISION.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (9) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, Vice-Présidente,
- Mme Laurence ROY, Vice-Présidente déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : (2)

- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur,
Vu les articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la parfaite régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion du comptable, receveur de l'administration des finances publiques.

EXPOSE

Le compte administratif pour l'exercice 2025 présente les résultats de l'exécution budgétaire, établi à partir des comptes de la Résidence Autonomie MIGRON tenus par la Présidente du CCAS, ordonnateur.

Les résultats sont les suivants :

	En euros
Section de fonctionnement :	
- Recettes de l'exercice	441 575,94€
- Dépenses de l'exercice	371 215,71€
- Résultat de l'exercice	70 360,23€
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	76 167,08€
- Résultat de clôture	146 527,31€
Section d'investissement :	
- Recettes de l'exercice	5 271,23 €
- Dépenses de l'exercice	7 164,41 €
- Résultat de l'exercice	- 1 893,18 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	30 858,51€
- Résultat comptable cumulé	28 965.33€
- Solde des restes à réaliser	0 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Approuve le compte administratif du CCAS établi pour la Résidence Autonomie MIGRON au titre de l'année 2025.

Retrait de Madame La Présidente pour le vote

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :
8 voix » pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S

C. BOS



Christine BOS

Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20260427-20260427-D03-BF
Date de réception préfecture : 28/04/2026